Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_12-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_24NOV25_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -
République Française

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	12	14

Conseil Municipal : séance du 24 novembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 17 novembre 2025
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Karine CONQUER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Loïc BRAULT, Gilles LE MOROUX; Anaïs LE HUNSEC ; Hélène PADELLEC.
Absents ayant donné pouvoir : Hélène MAHEO a donné pouvoir à Christèle PERREL ; Yann RAOUL, a donné pouvoir à Patrick AGAESSE
Absent : Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN
Secrétaire de séance : Colette FOUILLOUX

---

12 Décision modificative – Budget Lotissement

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le Budget Lotissement.

En effet, suite à la diminution des lots vendus par rapport au prévisionnel, il convient donc de prendre une DM pour augmenter les crédits budgétaires des écritures de stock (en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0 €	042-7133: +213 541.10€
Investissement	040 - 3351: +90 348.14€ 040- 3354 : + 15 968.18€ 040 - 3355 : + 98 634.88€ 040 - 33586: +8589.90€	0 €

La DM est déséquilibrée, le budget initial était en suréquilibre et reste en suréquilibre après cette décision modificative. Le budget final du Lotissement sera après cette Décision Modificative de :

- 715 572.78€ en dépenses de fonctionnement
- 1 296 493.22€ en recettes de fonctionnement
- 569 915 .48€ en dépenses d'investissement
- 575 000€ en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ Adopter cette décision modificative

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215602202-20251126-D_24NOV25_12-DE

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 26 novembre 2025

Le secrétaire de séance
Colette FOUILLOUX

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.